

ÉNERGIE EN BASSE TENSION

ÉNERGIE*

Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF / kWh)
Tarif «Petits consommateurs» - usages domestiques (puissance souscrite ≤ 3,3 kVA)	P1 : Tranche 1 : 0 à 210 kWh/mois	13,25
	P2 : Tranche 2 : Au-delà de 210 kWh/mois	35,75
Tarif «Classique» BT - usages domestiques	P3 : Tranche 1 : 0 à 210 kWh/mois	22,25
	P4 : Tranche 2 : Au-delà de 210 kWh/mois	35,75
Tarif «Éclairage public»	P5 : Tranche unique	33,25
Tarif «Usages professionnels et autres usages» BT	P6 : Tranche unique	35,65
	P9 : ≤2,2 kVA de puissance souscrite avant le 01/03/17	22,25
	P10 : ≤3,3 kVA de puissance souscrite	28,25
	P11 : entre 3,3 kVA et 6,6 kVA de puissance souscrite	38,25

REDEVANCE

Transport TEP	Pour l'ensemble des communes de Tahiti	2,75
---------------	--	------

PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE

Tarif «Petits consommateurs» - usages domestiques	Prime d'abonnement = 290 XPF x kVA de puissance souscrite
Tarif «Classique» BT - usages domestiques	Prime d'abonnement = 440 XPF x kVA de puissance souscrite
Autres Tarifs BT - «Eclairage public», «Usages professionnels et autres usages»	Prime d'abonnement = 440 XPF x kVA de puissance souscrite

TAXES

Taxes Municipales	Pour l'ensemble des communes de Tahiti	4
T.V.A.	0% sur Redevance Transport TEP	
	5% sur Énergie	
	5% sur Prime d'Abonnement	
	5% sur Avance Sur Consommation	

AVANCE SUR CONSOMMATION

Usages domestiques - Tarif «Petits consommateurs» et Tarif «Classique» BT	ASC = 25 x P x kVA de puissance souscrite soit : 963 XPF x kVA de puissance souscrite
Autres Tarifs BT - «Eclairage public», «Usages professionnels et autres usages»	ASC = 50 x P x kVA de puissance souscrite soit : 1 925 XPF x kVA de puissance souscrite
	P = 38,5

Contacts Utiles :

Infos Conseils : **40 86 77 86** - Dépannage : **40 54 32 10**

Par courrier : Tahiti Sud Energie - BP 8021 - 98702 FAA'A PUURAI

Par mail : clientele.tse@tse.engie.com - En ligne : agence.edt.pf - Facebook : **EDT ENGIE**

ÉNERGIE EN MOYENNE TENSION

ÉNERGIE*

Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF / kWh)
Tous Usages MT Jour (07H00 à 20H59)	P7 : Tranche unique	23,35
Tous Usages MT Nuit (21H00 à 06H59)	P8 : Tranche unique	23,35

REDEVANCE

Transport TEP	Pour l'ensemble des communes de Tahiti	2,75
---------------	---	------

PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE

Prime d'abonnement = 1 950 XPF x kVA de puissance souscrite		1 950
--	--	-------

TAXES

Taxes Municipales	Pour l'ensemble des communes de Tahiti	4
	0% sur Redevance Transport TEP	
T.V.A.	5% sur Énergie	
	5% sur Prime d'Abonnement	
	5% sur Avance Sur Consommation	

AVANCE SUR CONSOMMATION

ASC = 100 x P x kVA de puissance souscrite		
soit : 3 850 XPF x kVA de puissance souscrite		P = 38,5

Contacts Utiles :

Infos Conseils : **40 86 77 86** - Dépannage : **40 54 32 10**

Par courrier : Tahiti Sud Energie - BP 8021 - 98702 FAA'A PUURAI

Par mail : pro.tse@tse.engie.com - En ligne : agence.edt.pf - Facebook : **EDT ENGIE**